

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Dans le but de favoriser la participation sociale des jeunes au sein de la collectivité, le Collège demande à ses élèves d'effectuer des heures d'engagement communautaire auprès de la population. L'engagement communautaire fait partie des valeurs que Mère Bruyère, notre fondatrice, nous a donné en héritage afin de se donner gratuitement et avec amour pour les autres dans le service communautaire.

Un **Organisme à but non lucratif (OBNL)** est un organisme communautaire qui exerce des activités envers la population sans faire de profits. Voici des exemples d'OBNL: La Soupière de l'Amitié, les écoles primaires, Gîte Ami, Bal de neige, Fête de quartier, lieu de culte, compétition sportive, Ville de Gatineau, etc. L'engagement communautaire devra se faire uniquement auprès d'organismes à but non lucratif (OBNL).

Ce qui n'est pas un OBNL, un organisme qui génère des profits: Animalerie, Écuries, Garderies privées et/ou familiales, dépanneur, restaurant, commerce, etc.

Pour faire approuver ses heures de bénévolat, l'élève devra demander à l'organisation une lettre d'attestation avec les coordonnées de l'organisme ou encore recevoir un courriel de l'organisme comme preuve de bénévolat. Cette attestation devra être imprimée et insérée dans l'enveloppe de l'engagement communautaire.

Les élèves de 1re secondaire doivent effectuer 5 heures de bénévolat au Collège ou dans un organisme communautaire.

Les élèves de 2e secondaire doivent effectuer 10 heures de bénévolat dont un minimum de 5 heures dans des organismes communautaires. Le reste peut être fait au Collège.

Les élèves de 3e secondaire doivent effectuer 10 heures de bénévolat dont 2 à 5 heures seront dédiées à un projet d'engagement communautaire supervisé par notre AVSEC, Mme Robert. Le reste des heures peut se faire au Collège ou dans des organismes communautaires.

Les élèves de 4e secondaire doivent effectuer 10 heures de bénévolat dont la majorité au Collège tout en ayant un minimum de 3 heures dans des organismes communautaires.

Les élèves de 5e secondaire doivent effectuer 10 heures de bénévolat. Celui-ci peut être fait entièrement au Collège ou peut être un mélange de bénévolat au Collège et dans des organismes communautaires.

Le choix des organismes doit respecter la définition d'un OBNL (voir ci-haut). En cas de doute, les élèves peuvent confirmer leurs choix avec Mme Robert.

**Le bénévolat doit être effectué en présentiel dans des organismes communautaires ou au Collège.
Le bénévolat virtuel n'est pas autorisé.**

Le bénévolat ne doit pas mener à un emploi rémunéré par la suite. Par exemple, travailler comme aide-animateur auprès de camps pour enfants dans le but de devenir animateur de camp de jour rémunéré ou aider un entraîneur afin de prendre une place rémunérée **ne sont pas considérés comme du bénévolat.**

DATES IMPORTANTES

Mi-février

Avoir accompli minimalement 50 % des heures exigées avec les attestations.

Fin mai

Avoir accompli les heures minimales d'engagements communautaires demandées avec les attestations.

Dans le cas où les heures ne seraient pas accomplies aux date ci-haut, les élèves devront compléter les heures requises de la façon suivante:

Mi-février: Bénévolat au Collège lors de la journée pédagogique du 20 février 2026.

Fin mai: Bénévolat au Collège lors de la période d'examens.

Des offres de bénévolat seront affichées sur le Classroom de la Vie spirituelle et de l'engagement communautaire ainsi que sur le babillard du Collège.